



AA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

ETUDE DE DEVELOPPEMENT URBAIN – Arrêté portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montescourt-Lizerolles.

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles : L.151-43, L.152-7, L153-60 et R.153-18 relatifs aux servitudes d'utilité publique et à la mise à jour des plans locaux d'urbanisme,

Vu les arrêtés préfectoraux du 20 septembre 2016 relatifs à la déclaration d'utilité des travaux de captage et de dérivation des eaux, d'autorisation d'utiliser l'eau à fin de consommation humaine, de détermination de périmètres de protection, d'institution de servitudes et mesures de police sur les terrains compris dans ces périmètres de protection concernant deux captages,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 30 septembre 2016,

Vu les documents et plans ci-annexés,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le plan local d'urbanisme de Montescourt-Lizerolles est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet le contenu des annexes du plan local d'urbanisme est modifié : y sont reportées les servitudes d'utilité publique relatives aux captages répertoriées code BRGM 0065-5X-0009 et 0065-5X-0023 dont l'instauration résulte de l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2016.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Montescourt-Lizerolles et à la Préfecture (D.D.T).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté et ses annexes seront adressés à Monsieur le Préfet de l'Aisne, au Directeur départemental des territoires et au Directeur départemental des finances publiques.

Fait à Saint-Quentin, le 16 mars 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200071892-20170316-2017075004_A-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2017
Publication : 16/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Président,



Xavier BERTRAND